

Carte d'identité de la forêt privée du Languedoc-Roussillon

par le Centre régional de la propriété forestière
du Languedoc-Roussillon

Alors que la forêt privée représente 75 % de la surface forestière, les moyens alloués aux organismes chargés de conseiller et d'aider les propriétaires restent très faibles.

Dans cet article, le CRPF de la région Languedoc-Roussillon, fait un point très complet de la situation de la forêt privée de cette région. Il y propose des pistes pour une meilleure valorisation de la forêt afin que les propriétaires puissent en tirer un revenu légitime. Mais dans cet objectif, il est avant tout nécessaire que les propriétaires s'ouvrent aux nouveaux services de la forêt méditerranéenne.

La forêt du Languedoc-Roussillon recouvre 974 484 ha, soit 35 % du territoire. Cette forêt est essentiellement privée (à 75%) : 725 899 ha soit 26% du territoire. Elle appartient à de très nombreux propriétaires : 132 081 selon le cadastre de 1996. La surface moyenne par propriétaire est donc très faible : 5,5 ha.

	Nombre de propriétaires par tranches de surface	Surface en % :
Moins de 4 ha	112 981	20 %
De 4 à 10 ha	10 656	15 %
De 10 à 25 ha	5 320	18 %
De 25 à 100 ha	2 642	26 %
Plus de 100 ha	482	21 %
Total	132 081	100 %

La surface de la forêt privée de la région augmente régulièrement, et naturellement : 7 671 ha par an sur la période 1971-1992, soit plus de 1 % par an, c'est-à-dire un doublement à l'échelle du siècle. Ce taux de progression est plus de deux fois supérieur à la moyenne française (0,4 % par an).

Deux organismes régionaux, gérés par les propriétaires eux-mêmes, sont au service de la forêt privée :

– le Centre régional de la propriété forestière du Languedoc-Roussillon : cet établissement public a un effectif de 21 personnes, son Conseil d'administration comprend 12 élus des propriétaires ;

– l'Union régionale de la forêt privée du Languedoc-Roussillon, regroupant les cinq Syndicats départementaux de propriétaires forestiers sylviculteurs et les trois coopératives forestières ayant leur siège dans la région. Cette Union ne dispose d aucun moyen autre que celui des syndicats et des coopératives, soit 21 personnes.

Les moyens humains d'appui aux propriétaires forestiers sont de 42 personnes (29 techniciens et 13 administratifs), ou 1 personne pour 17 000 ha.

Les produits forestiers, une richesse à valoriser

Le bois : une ressource naturelle renouvelable

5000 m³ exploités correspondent à :

- 2 emplois en exploitation ;
- 5 emplois en sciage ;
- 10 emplois en fabrication.

La forêt privée du Languedoc-Roussillon est largement sous-exploitée. La récolte actuelle n'est que de 45 % des disponibilités, alors que la récolte possible pourrait être de 60 % des disponibilités ou 300 000 m³ de plus, de quoi créer 700 à 1 000 emplois, dans la mesure où la commercialisation est possible.

Cette sous-exploitation, par l'accumulation de bois qu'elle induit en forêt, a pour conséquences négatives :

- un préjudice économique réel (gisement d'emplois) ;
- une perte de biodiversité et une dégradation des paysages par la fermeture des peuplements ;
- des risques sanitaires importants ;
- des risques d'incendie accrus (masse de combustible constamment croissante) et des sinistres de plus en plus graves ;
- un tourisme menacé du fait du risque encouru et de la dégradation paysagère.

Pourtant, le matériau bois constitue une véritable richesse pour notre région : c'est la seule matière première renouvelable aux nombreuses qualités technologiques.

Les autres produits : une diversification nécessaire des sources de revenus

Ce sont :

- le liège,
- le gibier et la chasse,
- le pastoralisme,
- le miel,
- les truffes et autres champignons,
- l'accueil du public avec des activités de loisir rémunérées.

Un dynamisme de la gestion de la forêt privée peut et doit s'appuyer aussi sur ces secteurs. C'est l'intérêt des propriétaires, de toute la filière-bois et de la société tout entière, car tout acte de gestion, même s'il ne vise pas prioritairement le matériau bois, contribue à faire sortir efficacement et durablement du bois de la forêt, ce qui est essentiel comme indiqué ci-dessus.

La forêt privée, élément-clé du territoire rural : 26% en surface

Les forêts privées assurent par ailleurs bien d'autres fonctions, liées à l'aménagement du territoire :

- protection contre les risques naturels (inondations, glissements de terrain, érosion) ;
- qualité de l'air, du sol, de l'eau ;
- protection de la biodiversité (faune, flore, habitats naturels) ;
- cadre pour le tourisme, la forêt constituant un espace récréatif privilégié, de plus en plus sollicité ;
- qualité des paysages : agrément naturel majeur pour les populations locales et le tourisme ;
- maintien de populations en zones rurales par l'activité générée.

Ces fonctions ne sont pas rémunérées, alors qu'elles appellent une coûteuse intervention de l'homme et participent de la gestion durable, pratique déjà séculaire des propriétaires forestiers.

Aujourd'hui PEFC, Programme européen de reconnaissance des forêts certifiées est un label de traçabilité mondialement reconnu, qui permet de certifier que les bois (et demain d'autres produits) sont issus de forêts gérées de manière durable.

Le système PEFC est en place en Languedoc-Roussillon depuis septembre 2003.

Défis et perspectives pour la société et pour le propriétaire forestier sylviculteur

Les menaces :

- des forêts laissées à l'abandon,
- des propriétaires découragés, faute de tirer un revenu légitime de leur forêt,
- une récolte continuant à diminuer, et donc une baisse de l'emploi dans la filière bois,
- une masse de combustible constamment croissante, donc des risques d'incendie accrus et des sinistres de plus en plus graves en intensité,

– un tourisme menacé du fait du risque encouru et de la dégradation paysagère.

Les handicaps :

- faible taux d'industrialisation,
- contexte économique détérioré par les effets de la tempête de décembre 1999,
- handicaps naturels : relief, climat,
- morcellement foncier : la vulgarisation des techniques sylvicoles exige de contacter de très nombreux propriétaires : 20 000 possédant plus de 4 ha,
- desserte insuffisante,
- faible pourcentage de forêts dotées de Plan simple de gestion (PSG) : 14%.

Les atouts :

- un fort potentiel de production de bois et autres produits,
- un fort potentiel de services divers,
- une recherche constante de l'amélioration de la qualité.

Les objectifs

1 – Mettre la forêt au cœur du développement des territoires

Il faut une approche globalisée qui fasse la part des interventions individuelles et collectives. Cette politique novatrice expérimentera, sur la base du partenariat et du contrat, une gestion forestière cohérente, répondant aux impératifs de gestion durable, tout en respectant les droits légitimes des propriétaires.

2 – Développer la récolte de bois

C'est un impératif écologique pour conserver la stabilité des forêts face aux aléas climatiques (vent, sécheresse, neige lourde) et aux attaques parasitaires (insectes et chambignons).

C'est un impératif économique pour tirer parti d'une ressource existante et créer des emplois.

C'est un impératif de protection des populations (risque incendie, inondation, glissement de terrain).

L'objectif est de récolter et de commercialiser 300 000 m³ de plus, de quoi créer 700 à 1000 emplois.

Pour atteindre cet objectif, tous les propriétaires possédant plus de 4 ha devront être contactés.



3 – Bâtir un projet de filière, pour une transformation locale des bois

Chaque niveau de transformation de la filière procure une valeur ajoutée importante (facteur 10). Le sciage local et la transformation locale sont donc essentiels à l'économie de la région. De plus, le bois-énergie doit être développé.

La forêt privée, solidaire de l'aval, souhaite participer à l'élaboration d'un projet global de filière.

4 – Vulgariser la gestion durable

Base d'une politique forestière de qualité, elle consiste à adapter les modes d'intervention aux conditions du marché, à la demande de la société, ainsi qu'aux conditions du milieu (réchauffement climatique).

Elle nécessite d'être régulièrement repré- cisée, constamment vulgarisée, et soutenue par la certification PEFC.

De tels actes de gestion contribuent à sortir du bois efficacement, tout en améliorant une biodiversité déjà compromise.

5 – Communiquer

Face à une société de plus en plus citadine, ignorante des processus biologiques et industriels, il y a un besoin urgent de communication avec le public pour :

- effacer les idées fausses sur la forêt,
- faire découvrir les métiers de récolte et de transformation du bois et des autres produits forestiers,
- attirer des jeunes vers ces professions,
- promouvoir la qualité des bois régionaux,

Photo 1 :
Grumier chargé
dans un lacet
sur une piste forestière
en Vallespir
Photo Thierry Reverbel

- promouvoir le matériau bois, notamment dans la construction et sous forme d'énergie,
- promouvoir les autres produits forestiers (pastoralisme, liège, gibier et chasse, truffe et autres champignons, accueil du public),
- expliquer la multifonctionnalité des espaces forestiers.

Actions proposées

1. L'économie

La filière bois

Développer le bois dans la construction

L'utilisation du bois sous toutes ses formes, et particulièrement du bois régional, doit être vigoureusement vulgarisée, puis mise en œuvre dans les très nombreux chantiers de construction et de rénovation engendrés par l'augmentation de population de la région.

Développer le bois-énergie

Pour traiter les petits bois, les bois dégradés, les produits connexes de scierie.

Il faut une politique volontariste d'implantation de chaufferies au bois-énergie : c'est une énergie renouvelable d'avenir.

Accompagner la mobilisation d'une ressource grandissante

Il faut mettre en œuvre une aide à la mobilisation, afin de compenser les handicaps spécifiques que subissent seuls les propriétaires, les entreprises de travaux forestiers, les exploitants.

Diminuer les coûts de récolte par la globalisation des approches

Soutenir l'organisation interprofessionnelle Arfobois et dynamiser l'interaction entre tous les partenaires de la filière

Les investissements en forêt

La politique forestière doit viser le long terme et travailler par projets, en cohésion avec les orientations déjà fixées par :

- les Orientations régionales forestières,
- le Schéma régional de gestion sylvicole,
- les Plans simples de gestion,
- le Code de bonnes pratiques sylvicoles.

Les investissements concernent en particulier :

- l'amélioration des peuplements pour augmenter le volume de bois d'œuvre par rapport au bois d'industrie. De plus, une sylviculture pratiquant nettoiemnts et éclaircies réduirait grandement l'inflammabilité et la combustibilité ;
- la desserte,
- les boisements et reboisements ainsi que les régénérations naturelles.

La coopération forestière

Les coopératives peuvent regrouper les coupes et les travaux et dépasser ainsi les seuils critiques de rentabilité économique ou de mécanisation ; passer des contrats avec les transformateurs et assurer ainsi leur approvisionnement ; s'engager à fournir des prestations respectueuses de l'environnement et de la qualité de vie des prestataires (bûcherons et débardeurs).

La forêt privée a besoin du développement des coopératives pour qu'elles deviennent un maillon significatif de la filière.

Les axes de développement de la coopération forestière sont :

- la modernisation des méthodes de commercialisation ;
- l'amélioration de la productivité des travaux sylvicoles ;
- le développement des documents de gestion, et de gestion groupée ;
- la promotion de la qualité selon PEFC.

2. Le territoire

Les démarches territoriales

Il faut d'urgence contacter les propriétaires forestiers, démarrer un courant de travaux génératrice d'emplois et intéresser les collectivités, notamment aux dessertes.

– **Les Plans de développement de massif forestier (PDM)** : c'est l'action proposée en priorité (voir dernier paragraphe).

– **L'intégration de la forêt dans les projets de territoires** : que ce soit par les Chartes forestières de territoire ou par d'autres formules d'animation et de concertation locale (Pays, Communautés de com-

munes, Parcs naturels régionaux...), il est important, dans les zones où la forêt couvre une grande partie du territoire, qu'il y ait une réflexion locale sur sa place, son utilisation, son devenir, de façon à obtenir un consensus entre propriétaires, professionnels et usagers, des accords sur les services attendus de la forêt, les financements correspondants et les actions majeures à y mener. Le risque feux de forêts en particulier doit être abordé dans le cadre de territoires pertinents.

Dans tous ces projets de territoire, les élus ont un rôle important à jouer pour accompagner et amplifier les dynamiques forestières locales.

La lutte contre le morcellement et la restructuration foncière

Le morcellement est très difficile à surmonter. Plusieurs formules méritent d'être multipliées et soutenues :

- soutenir les regroupements existants : les Groupements forestiers (180 GF), les Associations syndicales (80 AS) ;
- soutenir les initiatives d'incitation des propriétaires au regroupement ;
- prendre en charge les actes notariés.

Des contrats pour l'amélioration des services rendus

Accueil du public en forêt, paysage, activités sportives, cadre des sites historiques ou remarquables, protection des sols, qualité des eaux, fixation du carbone atmosphérique, protection de la biodiversité des espèces et des écosystèmes... : ces fonctions sont multiples et correspondent à de véritables services rendus par les forêts.

Aujourd'hui ces fonctions ne peuvent plus être assurées sans rémunération. Elles nécessitent en effet une véritable prise en compte dans la gestion, non seulement pour éviter des maladresses, mais aussi pour aller au devant de la demande de la société et améliorer la qualité des services rendus.

En orientant la gestion, les sylviculteurs peuvent ainsi apporter des réponses concrètes, naturelles et durables, aux questions d'aménagement du territoire.

Il faut mettre en place des dispositifs de financement en partenariat avec l'Etat et les collectivités locales. Le service effectif

implique une contrepartie financière qui doit se concrétiser par des contrats ou des conventions librement négociés.

Les propriétaires forestiers y sont ouverts et veulent participer activement aux instances de réflexion et de dialogue mises en place ou à mettre en place dans les territoires.

3. Le fonctionnel

L'expansion de la certification de la gestion forestière durable PEFC

Sous la pression des consommateurs, et face aux attaques de l'aluminium et du plastique (qui n'hésitent pas à surexplorier les fausses idées reçues), la filière a choisi de mettre en place une démarche de certification avec un triple objectif :

- garantir au consommateur que le produit qu'il achète est issu d'une forêt gérée durablement (selon des critères définis lors des conférences de Rio, Helsinki, Lisbonne et Vienne) ;
- doter la filière d'un argument concurrentiel face aux autres matériaux ;
- valoriser l'amélioration de la gestion des forêts françaises.

Dès 1998, la forêt privée française a été le moteur pour la mise en place de la certification de la gestion forestière durable selon le système PEFC.

Photo 2 :
Paysage de forêts
et de pâtures
(Plan de massif
du Haut-Languedoc)
Photo Joël Bernard



En Languedoc-Roussillon, la mise en place de PEFC s'est faite grâce à l'Association PEFC-LR, à travers trois collèges :

- les producteurs : propriétaires privés et publics ;
- les transformateurs du bois ;
- les consommateurs et les usagers de la forêt.

La mise en place de PEFC a été l'occasion d'une réflexion approfondie, qui a permis de :

- élaborer un état des lieux de la forêt régionale et de sa gestion ;
- définir la politique de qualité de la gestion forestière durable ;
- permettre à chaque propriétaire de s'engager individuellement et volontairement à respecter le cahier des charges PEFC, validé en septembre 2003.

En juin 2004, 140 660 ha sont certifiés, dont seulement 13 136 ha de forêt privée, soit 10 % de la surface.

Le développement de PEFC est un enjeu économique important pour la région car, en cas d'insuffisance de forêts certifiées, il pourrait y avoir mévente des produits bois du Languedoc-Roussillon.

Il faut donc soutenir activement l'Association PEFC-LR pour :

- communiquer autour de PEFC vers les propriétaires et les médias ;
- augmenter les surfaces bénéficiant de garanties de gestion durable (Plan simple de gestion, Code de bonnes pratiques sylvicoles) ;
- inciter les propriétaires à adhérer à PEFC.

Photo 3 :

Réunion d'information animée sur la sylviculture des feuillus
(Plan de massif du Haut-Languedoc)
Photo Joël Bernard



La recherche-développement

Toute filière économique forte s'appuie sur une recherche dynamique.

A partir des résultats de recherche et des impératifs économiques, les forestiers doivent définir de nouveaux itinéraires sylvicoles, à vulgariser à l'aide de documents et de placettes de démonstration.

Les besoins les plus urgents sont en aval : la valorisation des bois régionaux et de leurs filières ; et en amont :

- la typologie des stations forestières ;
- la gestion intégrée des habitats forestiers et des espèces de la région méditerranéenne ;
- les expérimentations pour la diversification des produits forestiers : sylviculture truffière et production d'autres champignons comestibles, valorisation mellifère, valorisation cynégétique, valorisation par l'écotourisme ;
- la mise en valeur des accrus naturels : ils représentent environ 10 000 ha/an. Il faut les répertorier et proposer des itinéraires techniques pour les valoriser ;
- le boisement des terres agricoles et l'agroforesterie. Il y a des besoins urgents en formation des techniciens (Chambres, DDAF...) et en animation, pour appliquer les mesures agro-environnementales existantes ;
- le réseau de parcelles de référence : le soutien à l'élaboration de synthèses thématiques, à partir des résultats accumulés depuis de nombreuses années, est essentiel.

La coopération interrégionale, européenne et internationale

Les organismes de la forêt privée du Languedoc-Roussillon sont associés à plusieurs programmes extra-régionaux (ex : Interreg) qui permettent d'instaurer des échanges fructueux, de faire connaître les réalisations régionales, et d'obtenir des aides financières conséquentes, en particulier de l'Europe.

Il est important de pouvoir continuer dans cette voie, grâce à des cofinancements de la Région ou des Départements.

La formation

La formation des propriétaires forestiers à la nécessité de la gestion est indispensable pour choisir au mieux les objectifs de leur

forêt et prendre les décisions les plus adéquates.

Cela passe par :

- des séances de vulgarisation ;
- la diffusion d'un bulletin d'information, les *Nouvelles Feuilles Forestières*, trimestriel édité à 4000 exemplaires, dont il faut augmenter le tirage pour toucher les petits propriétaires ;
- des cycles de formation à la gestion forestière (FOGEFOR) en matière technique, juridique, fiscale, ou économique.

Tous ces outils ont besoin d'être aidés pour atteindre un résultat significatif.

La communication

Communiquer et promouvoir la diversité et les qualités de la forêt du Languedoc-Roussillon, ses grandes essences, les métiers et les produits du bois, les milieux naturels exceptionnels ou ordinaires et la participation aux grands équilibres économiques, écologiques et sociaux doit s'appuyer sur tous les canaux disponibles pour toucher le public :

- la pédagogie à travers : des points d'information, des sentiers d'initiation et une présence dans les grandes manifestations (foires, sites remarquables...) ;
- des réalisations exemplaires soutenues dans des lieux publics ou emblématiques ;
- des documents et reportages diffusés par les médias écrits, parlés et télévisuels ;
- des messages supportés par le commerce, les labels, les normes et les certifications, dont PEFC ;
- des campagnes de promotion pour la construction bois et pour le bois-énergie.

Le PDM : Plan de développement de massif

Définition

Un Plan de développement de massif de forêts privées (PDM) est une approche territoriale et concertée du développement durable de la gestion multifonctionnelle des forêts privées : gestion économique, gestion environnementale et gestion sociale.

Le périmètre du PDM est choisi avec les acteurs locaux. Sa surface permet les rencontres entre acteurs sur le terrain : de 500 à 5 000 ha (ordre de grandeur).

Un PDM comprend trois phases, dont le déroulement dans le temps peut se chevaucher :

- 1^{ère} phase : étude du massif ;
- 2^e phase : animation des propriétaires forestiers ;
- 3^e phase : réalisation d'actes de gestion.

Un Comité de pilotage rassemblant tous les acteurs du territoire du PDM est régulièrement informé et consulté.

Intérêts

Approche concertée :

- Meilleure prise en compte de toutes les demandes qui affectent l'espace rural.
- Information des élus locaux sur les possibilités que peut offrir la forêt en termes de développement local.
- Méthodes de travail en commun entre propriétaires forestiers et intervenants professionnels.

Approche territoriale :

- Connaissances améliorées de la réalité de la forêt privée (peuplements, contraintes, besoins, nature et types de propriétés).
- Ciblage des efforts des organismes de la forêt privée, donc meilleure utilisation des moyens humains et financiers.
- Concentration des aides financières pour les travaux et meilleure lisibilité des résultats.

Photo 4 :
Eclaircie et élagage dans un jeune peuplement de douglas
(Plan de massif du Haut-Languedoc)
Photo Joël Bernard





Photo 4 :
Peuplement de hêtre
(Plan de massif
du Haut-Languedoc)
Photo Joël Bernard

Animation groupée :

- Regroupement des opérations (coupes et travaux), ce qui favorise une pérennité de l'emploi en forêt.
- Meilleure exécution des coupes et des travaux grâce au suivi exercé par un organisme de gestion en commun.
- Interventions régulières dans le massif.
- Formation et information des propriétaires pour une gestion durable.

Résultats espérés :

- Augmentation des travaux et coupes de toute nature.
- Demandes de regroupement sous toutes ses formes.
- Multiplication des documents de gestion, individuels ou groupés.
- Adhésions à la certification PEFC.
- Demandes de formation.

Exemples de PDM déjà menés et résultats obtenus

Les résultats ne sont pas figés, des opérations pouvant voir le jour bien après l'arrêt des animations, qu'il faudrait pouvoir poursuivre.

PDM de la Haute Truyère (Lozère-Margeride)

Il concerne 3 000 ha de forêt privée. Après

86 jours de travail d'un technicien (étude + animation) :

- 1 400 m³ de bois mobilisé ;
- 20 ha de travaux sylvicoles ;
- 6,3 km de piste ;
- 1 projet de sentier de découverte.

PDM des Hautes Cévennes-Aigoual (Gard)

Il concerne 5 000 ha de forêt privée. Après 120 jours de travail d'un technicien (70 j. d'étude + 50 j. d'animation) :

- 3 000 m³ de bois mobilisé (dans les 10 ans qui ont précédé le PDM, on n'avait mobilisé que 2 000 m³) ;
- 11 ha de dépressage ;
- 15 ha d'amélioration (6 propriétaires) ;
- plusieurs ventes de petits lots en direct (4 ha) ;
- nombreux projets en instance, dont la desserte de 60 ha ;
- 33 diagnostics de gestion sur 380 h ;
- suite sous forme de Charte forestière de territoire (CFT).

Programme-cadre de PDM

Le programme-cadre adopté par le conseil d'administration du CRPF le 12 décembre 2000 propose de couvrir progressivement, en une douzaine d'années, l'ensemble des régions forestières les plus intéressantes :

- un programme prioritaire de 22 500 ha/an (ou 4 500 ha/département et par an) avec un objectif de mobilisation accrue de bois de 130 000 m³/an : il suppose le financement de 5 techniciens chargés d'étude et permettrait l'emploi de 300 personnes ;
- un programme complémentaire de 13 000 ha/an.

Les régions prioritaires pour mener de tels PDM :

- Aude : Montagne Noire, Pays de Sault, Razès et Piège.
- Gard : Hautes et Basses Cévennes.
- Hérault : Montagne Noire, Somail-Espinouse, Avants Monts.
- Lozère : Margeride, Causses, Hautes et Basses Cévennes.
- Pyrénées-Orientales : Vallespir, Pays de Sault, Cerdagne, Capcir, Conflent.

CRPF